



Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits des prisonniers.

Période du mois de Mai et Juin 2021.

Plan du présent rapport.

- INTRODUCTION.
- TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.
- INSUFFISANCE ALIMENTAIRE
- PRIVATION DES SOINS DE SANTE.
- SURPOPULATION CARCERALE

■ INTRODUCTION

Au cours des mois de mai et juin 2021, ACAT - BURUNDI a documenté des cas de violations des droits des personnes privées de liberté détenues dans les établissements pénitentiaires des provinces de Bubanza, Bujumbura Mairie (Prison Mpimba), Bururi, Muyinga, Ruyigi, Rutana, Gitega, Muramvya et Rumonge.

Les violations observées dans ces différentes prisons sont notamment des cas de traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture, les difficultés liées à la santé ainsi que d'autres violations surtout dues à la surpopulation carcérale.

Des détenus affiliés au parti présidentiel, le CNDD-FDD déguisés dans ce qu'ils ont dénommés « *comité de sécurité* » agissant en complicité avec l'administration pénitentiaire et la police assurant la garde des prisons sont pointés du doigt comme étant les présumés auteurs de ces violations.

■ CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

Au cours de cette période de rapportage, le phénomène récurrent de maltraitance physique des prisonniers politiques s'est fait remarquer particulièrement dans la prison de Mpimba au moment où une accalmie relative se manifeste dans les autres maisons d'arrêts concernées par le présent rapport.

Comme annoncé ci-dessus, les auteurs de ces violations restent toujours les détenus fidèles du parti au pouvoir, le CNDD-FDD qui se déguisent dans ce qu'ils ont dénommé membres du « *comité de sécurité* » et qui opèrent toujours en complicité avec la police et les autorités pénitentiaires.

Les nommés Steve, Emmanuel, Aimé et Maneno sont pointés du doigt comme des commanditaires de ces actes ignobles au cours de ce mois de mai 2021 dans la prison de Mpimba. Ces derniers et ses complices arrêtent leurs pairs et leur infligent des sanctions comme l'isolement dans des endroits insalubres et inadéquats (cachots ou chambre correctionnelle) sans qu'il y ait des raisons justifiant ces mesures.

Une catégorie de détenus poursuivis pour des infractions à caractère politique composé de plus d'une vingtaine de détenus n'est pas autorisée à faire des déplacements dans la prison ; même le droit au culte leur est interdit.

A titre illustratif :

1. En date du 10 mai 2021, un certain Désiré de la prison centrale de Mpimba qui vit en isolement dans un endroit communément appelé TingiTingi a été sérieusement tabassé par un certain Maneno, un responsable de sécurité dans le quartier et membre de la ligue des jeunes imbonerakure opérant dans la prison de mpimba. Il a été reproché d'avoir parlé à haute voix lors des discussions avec ses amis que les membres du comité de sécurité commettent des bavures envers ses codétenus. Ce dernier est classé parmi les ennemis du pouvoir selon les propos des chargés de sécurité.

2. En date du 14 mai 2021, à la prison de Mpimba, un certain SEZIRAHIGA a été accusé injustement par les agents de sécurité de détenir des fonds en provenance de l'étranger et que ces fonds sont destinés aux rebelles qui sont détenus dans la prison. Les chargés de la sécurité sont venus fouiller la chambre de SEZIRAHIGA mais ils n'ont rien trouvé. Le directeur de la prison a ordonné que SEZIRAHIGA soit mis en isolement jusqu'à ce qu'il puisse montrer où se trouver cet argent. SEZIRAHIGA a passé six (6) jours en isolement dans une chambre correctionnelle.
3. En date du 26 mai 2021, à la Prison de Mpimba, Alexandre a été tabassé sérieusement et mis dans une chambre correctionnelle par le capita général du quartier, Steve. Alexandre est accusé d'avoir retiré l'ampoule qui se trouvait dans son ancienne chambre. Le chef de sécurité, un certain Aimé accompagné du capita général principal adjoint, un certain Emmanuel ont intimé l'ordre aux charges de sécurité de frapper sérieusement Alexandre. Celui-ci a été tabassé jusqu'à ce qu'il ait perdu connaissance. Le lendemain, il a été amené à l'hôpital car il était grièvement blessé.

▪ **INSUFFISANCE ALIMENTAIRE.**

Au cours du mois de juin 2021, il a été constaté dans plusieurs établissements pénitentiaires une carence de la nourriture destinée aux prisonniers. La farine de manioc qui est la principale alimentation dans les prisons a connu un manque criant depuis plus de trois semaines et les prisonniers passent des semaines sans qu'ils soient nourris de la ration quotidienne qui leur est prescrite et qui est jusque-là insuffisante. Ils reçoivent uniquement trois cent grammes (300g) de haricot par jour.

Rappelons qu'en temps normal la ration journalière reconnue à chaque prisonnier est de 350g de haricots et 350g de farine par jour.

▪ **CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**

La problématique d'accès aux soins de santé pour les prisonniers en état de besoin de se rendre à l'extérieur de la prison s'est faite toujours remarquer au cours de ce mois de mai 2021. Une certaine catégorie de détenus à savoir ceux poursuivis pour des crimes ayant traités à la politique continue d'être privés de leur droit à l'accès aux soins à l'extérieur des prisons, cette mesure inique provoque une détérioration de la santé des détenus.

A côté de cette problématique liée à la difficulté d'accès aux soins de santé dans une structure de soins appropriés, les établissements pénitentiaires connaissent des difficultés pour mettre en application les mesures d'hygiène tel que recommandé par l'OMS et le Ministère de la Santé afin de faire face à la pandémie due au Corona – virus qui menace le monde. Le manque du savon, d'eau potable, absence de sensibilisation sur le comportement à adopter ainsi que la surpopulation carcérale rendent cette tâche périlleuse.

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires a pris une mesure de suspendre les visites afin d'éviter la propagation du virus mais les détenus jugent cette mesure inefficace car chaque jour, plus d'une centaine de nouveaux détenus entrent dans les différents établissements pénitentiaires et ceux – ci sont mis directement dans les cellules où logent d'autres détenus sans qu'ils aient été testés ou mis en quarantaine. Le personnel pénitentiaire accède dans les cellules où logent les détenus et sans oublier les détenus libres qui passent presque toute la journée à l'extérieur de la prison et qui regagnent les cellules le soir. La corruption aussi rend cette mesure inapplicable car celui qui donne de l'argent aux agents de sécurité est autorisé à rendre visite son proche.

▪ SURPOPULATION CARCERALE

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe toujours un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement, et cela s'explique par l'abus du droit d'arrestation par les magistrats, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent toujours en prison. Le tableau ci- dessous illustre ces cas:

Le tableau ci-dessous illustre cette situation :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Taux d'occupation
MURAMVYA	100	697	338	359	697%
MPIMBA	800	4221	2738	1483	527,625%
GITEGA	400	1340	646	694	338,25 %
RUMONGE	800	852	273	579	106.5%
BURURI	250	288	166	122	115,2%

MUYINGA	300	440	103	337	146,6%
RUTANA	350	493	184	309	140,86%
RUYIGI	300	789	296	493	263 %
BUBANZA	100	476	240	236	476%

• CONCLUSION

Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent d'être la cible des fidèles du parti au pouvoir qui sont à l'intérieur des prisons pour surveiller et infliger des traitements inhumains aux opposants politiques à l'abri des regards. Acat-Burundi déplore le harcèlement à l'endroit des prisonniers politiques comme nous ne cessons pas de le dénoncer.

Les directeurs des établissements pénitentiaires surtout ceux de Bujumbura (Prison Mpimba) jouent la complicité face aux récurrentes violations qui sont commises au grand jour par les jeunes Imbonerakure qui se cachent derrière ce qu'ils ont appelé comité de sécurité mise en place par les mêmes autorités en violation de la loi et du règlement qui régissent les établissements pénitentiaires au Burundi.

• RECOMMANDATIONS

Au regard de cette situation, les autorités burundaises en l'occurrence la Ministre de la justice doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir des efforts pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral en prenant les mesures ci – après :

- Arrêter et traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme en général et ceux des détenus en particulier ;
- Faire respecter le droit à l'accès effectif aux soins de santé aux détenus et sans distinction,
- Faire respecter les décisions rendues par les Cours et Tribunaux,
- Respecter le droit à l'alimentation des détenus en évitant les ruptures des stocks des vivres
- Améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter sur le même pied d'égalité tous les prisonniers.